

**DÉCISION SUR L'INTENSIFICATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN
ET L'ACCÉLÉRATION DE LA CRÉATION DE LA ZONE
CONTINENTALE DE LIBRE-ÉCHANGE**

Doc. EX.CL/700 (XX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Commission sur la septième session ordinaire de la Conférence des Ministres du commerce tenue à Accra (Ghana) du 29 novembre au 3 décembre 2011 ;
2. **RECONNAÎT** que l'intensification du commerce intra-africain est un facteur fondamental pour le développement économique durable, la création d'emplois et l'intégration effective de l'Afrique dans l'économie mondiale ;
3. **APPROUVE** le Cadre, la Feuille de route et l'Architecture pour la mise en place rapide de la zone continentale de libre-échange (ZCLE) ainsi que le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, étant entendu que le Comité africain de haut niveau sur le commerce jouera le rôle de facilitateur et éliminera les goulots d'étranglement et **DEMANDE** aux ministres en charge de la ZCLE de soumettre un rapport de mise en œuvre à la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif;
4. **DECIDE** que la ZCLE soit mise en place de façon effective à la date indicative de 2017, sur la base du Cadre, de la Feuille de route et de l'Architecture, selon les étapes suivantes :
 - (i) finalisation en 2014, au plus tard de l'initiative tripartite de ZLE de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), du Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (COMESA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;
 - (ii) Finalisation entre 2012 et 2014 de ZLE par les autres CER grâce à des arrangements similaires à l'Initiative tripartite EAC-COMESA-SADC ou reflétant les préférences de leurs États membres;
 - (iii) consolidation de la ZLE Tripartite et des autres ZLE régionales régionaux en une initiative de zone continentale de libre-échange ZCLE, entre 2015 et 2016 ;
 - (iv) création de la zone continentale de libre-échange (ZCLE) en 2017, ou plus tard selon les progrès réalisés.
5. **DEMANDE** aux Etats membres de conduire, avec l'appui de la Commission et des Communautés économiques régionales (CER), le processus d'intensification du commerce intra-africain et les négociations de la ZCLE en mettant en œuvre aux niveaux national, régional et continental les programmes et activités à court, moyen et long terme contenus dans le Plan d'action;

6. **DEMANDE** également à la Commission de l'UA de mettre en place, en collaboration avec les CER et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), un groupe restreint d'experts des États membres pour élaborer en décembre 2012, un cadre pour la conclusion d'un projet d'accord sur les règles d'origine ;
7. **DEMANDE EGALEMENT** à la CEA, à la Banque africaine de développement et aux autres partenaires au développement concernés de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action et la création de la ZCLE.
8. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de procéder à une étude de l'impact, sur les pays africains de la proposition d'accorder aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays à faible revenu l'accès en franchise de droits de douanes et sans contingentement avant de transmettre ladite proposition au G20 ;
9. **DEMANDE PAR AILLEURS** à la Commission de faire rapport régulièrement sur la mise en œuvre de la présente décision au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité des Représentants permanents (COREP).



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2011

Decision on Boosting Intra-African Trade and Fast Tracking the Continental Free Trade Area Doc. Ex.CI/700(Xx)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1305>

Downloaded from African Union Common Repository